

COMITÉ DE LA PROTECTION
DU MILIEU MARIN
76^e session
Point 7 de l'ordre du jour

MEPC 76/7/1
9 mars 2021
Original: ANGLAIS
Diffusion au public avant la session ☑

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES PROVENANT DES NAVIRES

Actualisation du plan d'action national norvégien visant à réduire les émissions de GES provenant des navires et état d'avancement de la transition écologique dans le secteur des transports maritimes norvégiens

Document présenté par la Norvège

RÉSUMÉ

<i>Résumé analytique:</i>	Depuis que la Norvège a présenté son plan d'action national (PAN) au MEPC 75 (MEPC 75/7/7), de nouvelles initiatives nationales ont été prises en faveur de transports maritimes écologiques. Les politiques nationales ont été renforcées au regard du plan d'action pour le climat à l'horizon 2030, qui a été publié récemment, et des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de solutions à faibles émissions ou à zéro émission dans le secteur maritime norvégien.
<i>Orientations stratégiques, 3 le cas échéant:</i>	
<i>Résultats:</i>	3.2 et 3.7
<i>Mesures à prendre:</i>	Paragraphe 11
<i>Documents de référence:</i>	Résolutions MEPC.304(72) et MEPC.327(75); MEPC 75/7/2, annexe 1; et MEPC 75/7/7

Introduction

1 La Norvège se félicite de l'adoption de la résolution MEPC.327(75) visant à encourager les États Membres à élaborer et à soumettre, à titre facultatif, des plans d'action nationaux en vue de réduire les émissions de GES provenant des navires. Elle considère que ces plans contribueront beaucoup à la concrétisation des objectifs de réduction des émissions convenus dans la Stratégie initiale de l'OMI concernant la réduction des émissions de GES.

2 Le Gouvernement de la Norvège a présenté son plan d'action national en faveur de transports maritimes écologiques (juin 2019) dans le document MEPC 75/7/7. Depuis lors, de nombreuses mesures ont été prises dans le cadre du suivi du plan d'action national,

notamment l'élaboration de nouvelles politiques. En outre, en 2020 et au début de l'année 2021 les projets intéressants apportant des solutions à faibles émissions ou à zéro émission pour les navires ont été nombreux et le sont toujours plus encore.

3 Dans le présent document, la Norvège donne des renseignements actualisés sur la suite qu'elle a donnée au plan d'action national en adoptant des politiques nationales en faveur de transports maritimes écologiques. Elle fait également un état des lieux de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions à faibles émissions ou à zéro émission dans le secteur des transports maritimes norvégiens.

Actualisation du plan d'action national et nouvelles mesures de politique prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports maritimes

4 Le MEPC 75/7/7 contient un résumé du plan d'action national norvégien en faveur de transports maritimes écologiques. Les dernières mesures de politique qui ont été prises sont résumées dans leurs grandes lignes ci-dessous :

- .1 En janvier 2021, le Gouvernement norvégien a présenté son plan d'action pour le climat pour la période 2021-2030 et l'a soumis à l'examen du Parlement sous la forme d'un livre blanc. Ce plan présente les mesures que le Gouvernement norvégien a l'intention de prendre pour concrétiser les objectifs nationaux de réduction des émissions. Le plan contient plusieurs nouvelles mesures de politique applicables au secteur maritime, notamment la mise en place de prescriptions réglementaires relatives aux technologies à faibles émissions ou à zéro émission applicables à plusieurs types de navires et les initiatives accrues visant à renouveler la flotte de navires écologiques, notamment dans le secteur des transports maritimes de courte distance.
- .2 La Norvège a déjà mis en place des prescriptions en matière de solutions à faibles émissions ou à zéro émission dans plusieurs procédures de marchés publics. D'après le plan d'action pour le climat, les prescriptions relatives aux technologies à faibles émissions ou à zéro émission s'appliqueront aux divers types de navires selon le calendrier suivant : transbordeurs (en 2023), navires à passagers à grande vitesse (en 2025), navires de servitude dans la filière aquacole (en 2024) et navires opérant au large dont les activités ont trait à la production pétrolière (dès 2022).
- .3 Avant de pouvoir appliquer les prescriptions relatives aux technologies à faibles émissions ou à zéro émission, la Norvège a entamé des travaux techniques afin de déterminer la manière de rédiger ces prescriptions et de les mettre en œuvre.
- .4 En outre, le Gouvernement norvégien a renforcé le budget qu'elle consacre à la transition écologique des transports maritimes. En 2020, deux mécanismes de soutien aux efforts de renouvellement de la flotte de navires écologiques ont été mis en place, à savoir une prime de déclassement et un programme de prêts. Des allocations budgétaires sont venues renforcer les mesures prises au titre du plan en faveur de transports maritimes écologiques pour renouveler la flotte dans le secteur des transports maritimes de courte distance. En somme, en Norvège, le nombre de projets relatifs aux navires à zéro émission a déjà fortement augmenté.

État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions à faibles émissions ou à zéro émission dans le secteur des transports maritimes norvégiens

5 Dans le cadre du suivi du plan d'action national, il a été élaboré un baromètre (voir figure 1) pour montrer l'état d'avancement actuel de la transition du secteur maritime norvégien, qui est actualisé tous les ans. La dernière mise à jour du baromètre figure dans le plan d'action pour le climat pour la période 2021-2030. Le rapport complet qui permet d'établir le baromètre est élaboré par DNV pour le compte du Gouvernement norvégien.

6 Le baromètre permet de tenir compte de trois paramètres principaux afin d'estimer si la transition est suffisamment rapide pour que la Norvège atteigne ses objectifs de réduction des émissions provenant des transports maritimes. L'ambition de la Norvège est de réduire les émissions provenant des transports maritimes nationaux de 50 % d'ici à 2030 par rapport au niveau d'émissions de 2005. Les trois paramètres du baromètre sont : i) les émissions de CO₂ des transports maritimes nationaux; ii) la mise en œuvre de technologies à faibles émissions ou à zéro émission; et iii) les carnets de commandes pour les trois prochaines années et les demandes de navires à faibles émissions ou à zéro émission.

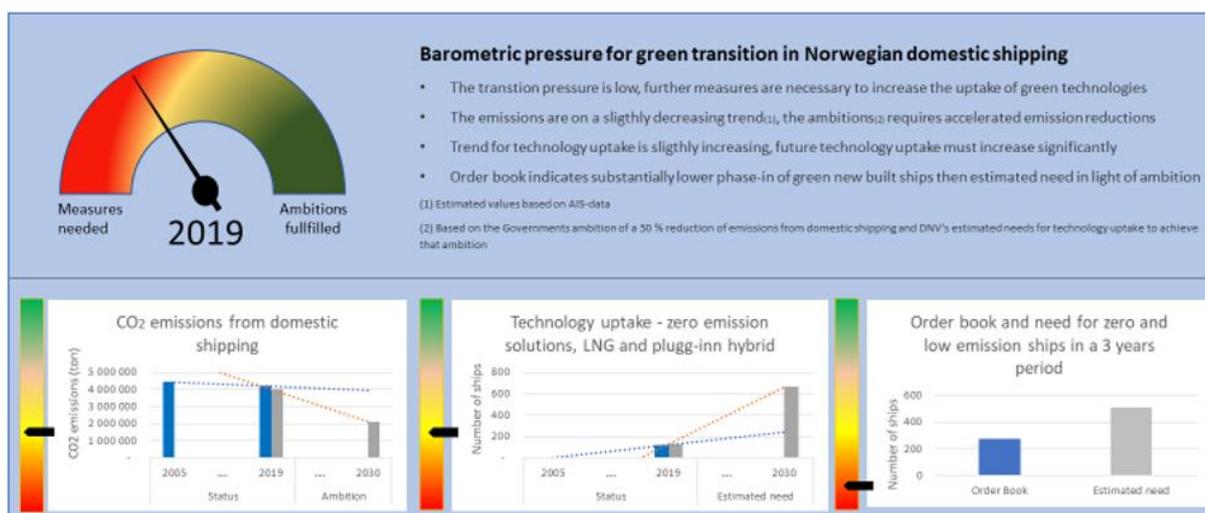


Figure 1 - Baromètre de la transition du secteur maritime norvégien

7 Comme l'illustre le baromètre, selon les trois paramètres pris en compte, la transition n'est pas assez rapide pour garantir la concrétisation des objectifs nationaux de réduction des émissions provenant des transports maritimes. Le baromètre sera mis à jour régulièrement et sera une référence importante qui servira à élaborer de nouvelles politiques et à adopter des mesures nationales dans les années à venir. Il est également prévu d'accroître le nombre d'indicateurs inclus dans le baromètre.

Prochaines étapes

8 Parmi les prochaines étapes qu'engagera la Norvège figure la mise en œuvre des nouvelles mesures de politique énoncées dans le plan d'action national pour le climat lorsque ce dernier aura été approuvé par le Parlement. La Norvège continuera en outre à donner suite au Plan d'action gouvernemental en faveur de transports maritimes écologiques, instauré en 2019.

Proposition

9 La Norvège estime que les plans d'action nationaux sont des instruments adaptés pour examiner et améliorer les stratégies, pratiques, mesures et outils nationaux, à l'appui des objectifs ambitieux de l'OMI en matière de réduction des émissions. La Norvège remercie le Secrétariat d'avoir créé sur le site Web de l'OMI un espace consacré aux plans d'action nationaux des États Membres (<https://www.imo.org/en/OurWork/Environment/Pages/Relevant-national-action-plans-and-strategies.aspx>) dans lequel figurent les plans d'action nationaux des États Membres. La Norvège invite donc le Comité à prendre note de la mise à jour de son plan d'action national et invite également le Secrétariat à faire figurer cette version actualisée sur le site Web de l'OMI.

10 En outre, dans l'intérêt de tous les États Membres, il est suggéré de mettre en commun les expériences et d'organiser des discussions de manière plus active au sujet de l'élaboration des plans d'action nationaux. La Norvège invite le Comité à envisager des moyens plus dynamiques d'échanger des renseignements et d'acquérir de l'expérience.

Mesures que le Comité est invité à prendre

11 Le Comité est invité à prendre note des renseignements communiqués dans le présent document et à examiner les propositions qui y sont formulées et à prendre les mesures qu'il jugera appropriées.
